



DISPOSITIFS AIDES COVID 19 DEDIES AUX PATENTES CALENDRIER DES ÉCHÉANCES ET DES DÉMARCHES

	Période	Démarrage	Echéance	Bénéficiaires	Montant	Lien d'accès
PAYS	DESETI 2021 arrêt total activité	03/03/2021		Patentés en arrêt total total d'activité selon secteurs activités éligibles	100.000 FCFP	https://bit.ly/3sHKFqZ
	DESETI arrêt partiel activité			Patentés en arrêt partiel d'activité selon secteurs activités éligibles	60.000 FCFP	
	Indemnité Exceptionnelle			L'indemnité exceptionnelle est versée au salarié qui a perdu son emploi du fait de la crise liée à l'épidémie du Covid-19	Le montant de l'IE est calculé sur la base du dernier salaire mensuel brut mensuel versé, ou le dernier salaire mensuel brut versé	https://bit.ly/3gx05fA
	Convention d'Insertion Sociale			Aide à des foyers en difficultés sociales en échange d'un travail d'intérêt général	50.000 FCFP/mois renouvelable une fois	https://bit.ly/3kqmAkN
PAYS PRÊT A LA RELANCE	Crédit de trésorerie			Entreprises personnes morales ou physiques immatriculées en Polynésie Française. Les entreprises qui ne peuvent accéder au Prêt Garanti Etat distribué par les établissements bancaires sont prioritaires.	de 1 à 10 millions F CFP dans la limite de 3 mois du dernier chiffre d'affaires annuel	Demande à faire auprès de la SOFIDEP
PAYS PRÊT DE SOUTIEN	Prêt Aho Ora			Ouvert à toutes entreprises immatriculées en Polynésie Française, de moins de 10 salariés temps plein, hors travailleurs handicapés (cumul dans le cas de plusieurs entreprises liées) Montant : 500 KXPF à 1,431 MXPF dans la limite de 20% du CA, différé possible et remboursement sur une durée jusqu'à 36 mois.	de 500 KF à 1,4 MFCFP limité à 20% du dernier CA	Demande à faire auprès de Initiative Polynésie : www.initiative-pf.com
ETAT FDS - Volet 1	Juillet	13/08/2021	30/09/2021	Patentés non-salariés : - ayant démarré leur activité avant le 31/01/2021 - ayant bénéficié de l'aide d'avril ou mai 2021 - baisse du CA d'au moins 20%	selon la baisse du CA	https://bit.ly/3eKHgAe
ETAT FDS - Volet 1	Aout			Formulaire dédié à la Polynésie Française en cours suite confinement		
ETAT Prêt Garanti Par l'Etat		07/04/2020		Pour les entreprises créées avant le 1er janvier 2019	25 % du chiffre d'affaires HT au titre de l'exercice 2019	Demande à faire auprès de sa banque
				Pour les entreprises créées après le 1er janvier 2019	Masse salariale estimée sur les deux premières années d'activité	
ETAT Plan de relance pour l'Industrie		04/09/2020	01/06/2021	- Entreprises, Association ou Groupement dans le secteur industriel (hors SCI, pêche, aquaculture, production primaire de produits agricoles) - Budget d'investissement : 23,8 MFCFP minimum - A jour des dettes fiscales et sociales	800.000 euros max	https://bit.ly/3nj08tS
ETAT Prise en charge des coûts fixes		31/03/2021		- entreprises fermées administrativement ou appartenant aux secteurs éligibles au Fonds de solidarité - créées avant le 1er janvier 2019 ; - réalisant un CA mensuel > 119,3 MFCFP ou 14 milliards Fcfp de CA annuel ; - justifiant d'une perte d'au moins 50 % de chiffre d'affaires et éligibles au Fonds de solidarité en janvier 2021 ou février 2021	70 % des pertes d'exploitation pour les entreprises de plus de 50 salariés ; - 90 % des pertes d'exploitation pour les entreprises de moins de 50 salariés ; et ce dans la limite de 1,2 milliard Fcfp sur l'année 2021. - Ouvert sans critère de chiffre d'affaires pour les entreprises dédiées aux loisirs en intérieur, les salles de sport, les parcs d'attraction et parcs à thème	https://bit.ly/32CftgC

